

Communiqué de presse

Paris, le 24 novembre 2010

« Quel projet pour la chirurgie en France ? »

La France est parmi les pays les moins avancés de l'OCDE en matière d'opérations chirurgicales réalisées en ambulatoire. Devant la persistance de ce retard français, l'Agence nationale d'appui de la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Association française de chirurgie ambulatoire (AFCA) ont organisé hier un colloque pour sensibiliser aux enjeux stratégiques de cette question et débattre des politiques incitatives à mettre en œuvre.

Quels sont les principaux enjeux ?

En 2009, seulement 35% des patients opérés en France ont été pris en charge en chirurgie ambulatoire. Pourtant, il existe un consensus pour dire que 80% des opérations pourraient être réalisées en ambulatoire, soit un potentiel de 2 millions d'interventions supplémentaires par rapport à l'existant.

La chirurgie ambulatoire est une prise en charge performante qui apporte un réel gain en termes de qualité et de sécurité pour les patients. Elle doit être un levier pour faire évoluer l'organisation et l'architecture des établissements de santé, et redimensionner résolument à la baisse les capacités en lits de chirurgie (à terme, 48 000 lits de chirurgie seraient excédentaires et leur reconversion générerait des marges de manœuvre considérables).

Les intervenants ont également insisté sur l'importance cruciale de développer la formation initiale et continue pour accompagner cette évolution des pratiques professionnelles.

Le développement de la chirurgie ambulatoire conduit à reconsidérer la conception de l'hôpital de demain qui ne serait plus pensé d'abord comme un lieu d'hébergement, mais comme une organisation qui privilégierait une gestion optimisée des flux des patients autour du plateau technique interventionnel. Il s'agit là d'un véritable changement de paradigme. L'hospitalisation ambulatoire deviendrait alors la référence et l'hospitalisation traditionnelle ne serait réservée qu'à un nombre très limité de patients présentant des contre-indications médicales ou sociales.

Quelles politiques incitatives mettre en œuvre ?

A partir de ces constats partagés, l'ANAP, la HAS et l'AFCA insistent sur la nécessité de mieux coordonner l'ensemble des politiques incitatives mises en place en France depuis près de vingt ans pour développer la chirurgie ambulatoire. Elles identifient 3 leviers sur lesquels il est important d'agir fortement :

- consacrer le régime juridique des centres autonomes ou indépendants de chirurgie ambulatoire,
- adapter les pratiques professionnelles,
- prévoir une rémunération et des modes de contractualisation adaptés et durables.

A l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays, l'ANAP, la HAS et l'AFCA plaident pour un dispositif incitatif spécifique, centré sur un tarif identique entre les séjours de chirurgie ambulatoire et conventionnelle pour chacun des deux secteurs, public et privé.

Pour plus d'informations : www.anap.fr ; www.has-sante.fr ; www.chirambu.org

Haute Autorité de Santé	ANAP
Responsable du service presse	Responsable Communication
Florence Gaudin	Amah KOUEVI
Contact presse :	Contact Presse :
Claire Syndique – 01 55 93 73 18	Mélodie Fortier 01 57 27 12 21
contact.presse@has-sante.fr	melodie.fortier@anap.fr